



**DELIBERATION N°2024/39/MJI DU 28 AOUT 2024 PORTANT DECISION
MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 04

De votants : 04

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 24 Août 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, MADI MARI DAROUECHI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOURN MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU, ANLI AYOUBA, ABDALLAH MAMALI, BOURA MCOLO VITA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, NOUDJOURN MADI ASSANI, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 24 Aout 2024, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 28 Août 2024 à 8h00 dans la salle des délibérations de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La présente décision modificative consiste à effectuer des ajustements par virement de crédits de chapitre à chapitre, en vue de la répartition des crédits budgétaires non consommés sur le marché « Aménagement du plateau sportif de Chembenyoumba » après solde de l'opération. Ces crédits disponibles sont estimés à 385 000,00 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la continuité de ses investissements, la commune a obtenu de ses partenaires financiers des subventions, qu'il convient d'inscrire au budget communal 2024. Il s'agit de :



- Fonds de concours d'un montant de 46 131,00 € (3CO) pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'Hôtel de ville.
- Dotation Spéciale de Construction et d'Equipement des Etablissements Scolaires (DSCEES) 2024 d'un montant de 334 384,00 € pour la rénovation et construction d'un réfectoire de l'école de Mliha.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour :

- 1) Créer les opérations n°128 « Mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'Hôtel de ville »
- 2) Adopter la décision modificative n°2 du budget 2024, comme suit :

3) SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
2313-89 : Aménagement du Plateau sportif de Chembenyoumba	-385 000.00		
2313-115 :Rénovation thermique de l'Ecole Mtsangamouji 3	45 000.00		
2313-75 : Reconfiguration de l'Ecole primaire de Chembenyoumba	120 000.00		
2313-119 : Sécurisation des établissements scolaires	220 000.00		
2313-128 : Mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'Hôtel de ville	46 131.00	13251-128 : Fonds de concours pour la Mise en place d'une centrale photovoltaïque	46 131.00
2313-93 : Rénovation et construction Réfectoire Ecole de Mliha	334 384.00	1321-93 : DSCEES pour la Rénovation et construction Réfectoire Ecole de Mliha	334 384.00
TOTAL	380 515.00	TOTAL	380 515.00



Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) Créer les opérations n°128 « Mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'Hôtel de ville »
- 2) Adopter la décision modificative n°2 du budget 2024, comme ci-dessus.
- 3) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 28 août 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA



Signé par : Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 02/09/2024
Qualité : Maire